



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/323

Fonctionnement des Groupes d'élus municipaux - Mise à disposition et équipement de locaux administratifs.

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/323 - FONCTIONNEMENT DES GROUPE D'ELUS MUNICIPAUX
- MISE A DISPOSITION ET EQUIPEMENT DE LOCAUX
ADMINISTRATIFS. (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'article L 2121-28 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les conditions de prise en charge du fonctionnement des Groupes politiques pour les communes de plus de 100.000 habitants.

Notre Assemblée comprend, à ce jour, 9 Groupes d'élus répartis ainsi :

- Socialiste, Radical et apparentés :	27 élus
- Ensemble pour Lyon- UMP et apparentés :	13 élus
- UDI et apparentés :	8 élus
- Lyon, Centristes et indépendants :	5 élus
- Lyon Gauche Solidaires :	5 élus
- Centre Démocrate :	5 élus
- Lyon Ecologie :	3 élus
- Europe Ecologie les Verts :	3 élus
- Lyon Citoyenne et Solidaire :	3 élus.

La prise en charge des dépenses susindiquées se divise en quatre volets :

- 1- frais de fonctionnement ;
- 2- prise en charge du personnel ;
- 3- mise à disposition de locaux administratifs ;
- 4- équipement de bureau.

Par délibération n° 2014/44 du 25 avril 2014, vous avez fixé les enveloppes de crédits destinées à prendre en charge les frais de fonctionnement et de personnel des 9 Groupes d'élus municipaux déclarés.

Il convient aujourd'hui de délibérer sur l'affectation et l'équipement des locaux mis à disposition de ces groupes d'élus.

I – LOCAUX (article L 2121-28 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'attribution de locaux tient compte dans la mesure des possibilités de la collectivité, des effectifs de chaque groupe d'élus.

Aussi, et après consultation des Présidents de Groupes, il est proposé la mise à disposition des locaux suivants :

- Socialiste, Radical et apparentés - 1 rue de la République (1^{er}) ;
- Ensemble pour Lyon- UMP et apparentés 4 rue de la République (1^{er}) ;
- UDI et apparentés - 13 rue du Griffon (1^{er}) ;
- Lyon, Centristes et indépendants - 13 rue du Griffon (1^{er}) ;
- Lyon Gauche Solidaires - 13 rue du Griffon (1^{er}) ;
- Centre Démocrate - 13 rue du Griffon (1^{er}) ;
- Lyon Ecologie - 13 rue du Griffon (1^{er}) ;
- Europe Ecologie les Verts - 13 rue du Griffon (1^{er}) ;
- Lyon Citoyenne et Solidaire - 13 rue du Griffon (1^{er}).

L'entretien courant, les fluides et les charges afférents à ces locaux seront pris en charge par la Ville de Lyon.

II – EQUIPEMENT DE BUREAU

Un équipement de bureau, inscrit à l'inventaire de la Ville de Lyon, est mis à la disposition de chaque Groupe.

Cet équipement de base comprend :

- *1 armoire*
- *1 bureau*
- *1 siège*
- *1 poste informatique et imprimante*
- *1 photocopieuse*
- *1 téléphone fixe.*

A cela il est proposé d'ajouter :

- Pour chaque chargé de mission, un téléphone mobile (Smartphone ou GSM).
- Pour les présidents de Groupe qui ne bénéficient pas déjà de ces équipements du fait de leur fonction au sein de la Ville de Lyon (Adjoints au Maire, Maires d'arrondissement) :
 - une clef Token ;
 - un poste informatique ;
 - un téléphone mobile (Smartphone).

Cet équipement pourra être complété par le mobilier nécessaire au fonctionnement des Groupes au fur et à mesure des besoins et notamment celui destiné aux salles de réunions et aux bureaux supplémentaires pour les Groupes les plus importants. Ces dépenses complémentaires seront prélevées sur la dotation financière attribuée à chaque Groupe politique pour son fonctionnement.

L'inscription à l'inventaire sera effectuée en début de mandat et au fur et à mesure des achats. Un nouvel inventaire sera effectué en fin de mandat.

Les Groupes sont responsables du bon entretien du matériel mis à leur disposition.

Toute commande de matériel ou de mobilier supplémentaire devra obligatoirement être soumise pour avis au Maire de Lyon.

Vu l'article L 2121-28 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- Les dispositions précitées concernant l'affectation et l'équipement des locaux administratifs mis à disposition des groupes d'élus sont approuvées.

2- La dépense afférente à cet équipement sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. CORAZZOL